

DES CITOYENS MOBILISÉS POUR AIDER LES RÉFUGIÉS

INTERVIEW DE CÉCILE CLEMENT,
assistante de service social à l'association L'Étage à Strasbourg
PROPOS RECUEILLIS PAR CORINNE WEBER,
membre du Comité directeur de l'ACAT-France

22

Refusant l'inertie et la fatalité, des citoyens s'engagent pour permettre à des familles de rejoindre différents pays européens dans le cadre d'accords sur l'ouverture de couloirs humanitaires. Ceci au moment où le besoin de voies d'entrées légales et sûres est affiché comme une priorité absolue.

Pouvez-vous présenter votre association et votre fonction ?

Cécile Clement : créée en 1981 à Strasbourg, l'association L'Étage accueille et accompagne les jeunes de moins de 25 ans en situation de rupture et souvent sans domicile fixe. Depuis 10 ans, l'association reçoit également des personnes isolées de tout âge pour leur assurer une formation, des soins et un appui à la parentalité. Assistante de service social, je suis mise à disposition de la Fédération de l'entraide protestante du Grand Est, depuis juillet 2017, pour la coordination et l'animation d'un réseau bénévole qui intervient pour accueillir, héberger, accompagner en accueil temporaire des familles de réfugiés.

Dans quel état arrivent les personnes accueillies ?

C. C. : Elles arrivent du Liban par le biais des couloirs humanitaires. Ces familles sont référencées par des ONG, associations locales, Églises partenaires. Au traumatisme du premier exil et de la fuite au péril de leur vie, avec peu d'affaires, s'ajoutent les années dans un camp de réfugiés, sans eau ni électricité. Ce contexte leur fait idéaliser leur arrivée. Soulagement et émotion précèdent les difficul-

tés. Apprentissage de la langue, scolarisation des enfants, logement, déplacements sont source d'inquiétudes que des psychologues ainsi qu'une équipe qui fait le lien sur place, aident à gérer avant le départ.

À l'arrivée, comment se passe la rencontre ?

C. C. : Globalement bien, avec l'envie de rencontrer et d'apprendre de l'autre. La relation va évoluer vers le registre convivial, parfois amical. Malentendus, incompréhensions, peuvent être une histoire de personnalité, de différences culturelles. D'où l'importance d'une tierce personne pour réguler, faire en sorte que cela ne se cristallise pas, faire reconnaître l'autonomie des arrivants.

Comment se déroulent les séjours ?

C. C. : Les six premiers mois sont consacrés à la demande d'asile. L'obtention d'une protection internationale, des papiers, d'une allocation minimum permet les premiers soins, l'alimentation et l'hygiène. Les personnes ne savent pas si elles seront régularisées et, pendant ce temps, elles n'ont pas accès à des droits communs. À l'ouverture des droits, elles sont convoquées pour des cours de français avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Cela permet aussi d'envisager l'accès au logement, soit un an et demi d'accueil.

Y a-t-il parfois des échecs ?

C. C. : Sans parler d'échec, l'accès à l'emploi est un axe d'amélioration à développer. L'abandon du métier d'origine et l'accès difficile au français – certains étant illettrés – compliquent la réinsertion professionnelle.



300

le nombre de réfugiés prévus par les protocoles d'accueil en 2021, contre 500 en 2016.

À gauche : Arrivée de familles syriennes et irakiennes à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (octobre 2021).

À droite : Cécile Clement à Beyrouth avec des familles en attente de leur départ vers la France (mars 2020).

Combien de collectifs de bénévoles existent à ce jour ?

C. C. : Dans le Grand Est, on recense 11 collectifs, plutôt actifs, répartis entre la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace. Un collectif peut accepter une autre prise en charge en cas de nouveau logement ouvert sur ce dispositif. Plusieurs familles de réfugiés se sont investies en devenant familles d'accueil à leur tour : traduire, donner des points de repère, avec cette volonté de rendre un petit peu ce qu'elles ont reçu à leur arrivée en France. De bénéficiaires, elles deviennent actrices. C'est une intégration à taille humaine.

Quel regard est porté sur ce programme ?

C. C. : Bienveillant dans l'ensemble. On associe les ministres des cultes, la mairie va souvent considérer que le projet est intéressant, sans en faire la publicité, et informer les citoyens.

Des personnes sont-elles déboutées du droit d'asile ?

C. C. : On observe qu'il existe un décalage entre les motifs pour lesquels le consulat délivre un visa et les critères de l'OFPRA. Le refus de l'OFPRA rallonge considérablement la demande. Cinq familles sur les 500 personnes accueillies ont été concernées. Mais c'est un programme officiel, à terme le ministère de l'Intérieur et la Préfecture donnent l'accord, et personne n'est débouté.

Pour finir, que diriez-vous de ce système de couloir humanitaire ?

C. C. : On sent l'énergie, la volonté, la solidarité autour de l'accueil et de l'entraide. La société civile s'investit, plutôt que de freiner en disant : « C'est le rôle des professionnels. » Cela réduit également les préjugés. D'ailleurs, pourquoi ne pas tirer profit de cette expérience pour l'étendre à une plus grande échelle ? Car, à ce jour, il n'y a pas de liens entre ce projet et les structures d'accueil de réfugiés. Le couloir humanitaire assure la sécurité, et montre qu'il est intéressant de voir que des États peuvent créer des dispositifs permettant d'éviter le circuit des passeurs. Ces alternatives sont réfléchies et posent des questions, par exemple : quels sont les critères de sélection ?

Ouverture de couloirs humanitaires : nouveau protocole 2021

Signé en 2016 pour 4 ans entre les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, d'une part ; et la Fédération protestante de France, la Conférence des évêques de France, la Communauté de Sant'Egidio, le Secours Catholique et la Fédération de l'entraide protestante, d'autre part ; un protocole prévoit, par l'ouverture de couloirs humanitaires, l'accueil en France de 500 réfugiés (Syriens, Palestiniens, Irakiens) en provenance du Liban. Un second protocole pour l'accueil de 300 réfugiés a été signé en 2021, avec la Fédération protestante de France et la Fédération de l'entraide protestante.

23